



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

PRÉFECTURE

LAON, le 16 août 2018

Cabinet du Préfet – Service des Sécurités
Pôle représentation de l'État

Affaire suivie par : A.DESSAINT
Tél. : 03.23.21.83.53

Mél. : pref-representation-etat@aisne.gouv.fr

Le Préfet de l' Aisne

à

Mesdames et Messieurs les Maires de l' Aisne
Mesdames et Messieurs les Présidents d' EPCI de
l' Aisne

Monsieur le Président du Conseil Départemental
*En communication à Mesdames
et Messieurs les Sous-Préfets*

Objet : Mise en place de la procédure dématérialisée pour la demande de Médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Réfer : Décret n° 87-594 du 22 juillet 1987

Conformément au décret n° 87-594 du 22 juillet 1987, les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent être récompensés des services rendus à leurs collectivités d'appartenance en bénéficiant de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Cette médaille, décernée notamment sous condition d'ancienneté, est attribuée deux fois par an, à l'occasion du 1^{er} janvier et du 14 juillet, et nécessite de faire une demande auprès des services de la préfecture.

Aux fins de faciliter le traitement de vos demandes, mes services ont mis en place un système de démarche en ligne via le site « demarche-simplifiees.fr ». En créant un compte gratuit, vous pourrez :

- dématérialiser vos demandes de médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- suivre le traitement de vos démarches.

Vous trouverez le lien vous permettant de vous connecter à l'application de télé-procédure sur le site internet des services de l'État dans l' Aisne :

<http://www.aisne.gouv.fr/Demarches-administratives/Medailles-et-distinctions-honorifiques/Medaille-d-honneur-regionale-departementale-et-communale-MHRDC>

Vous y trouverez également tous les renseignements nécessaires à cette démarche en ligne. En conséquence, plus aucun formulaire papier ne vous sera adressé pour traiter les demandes de médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la prise en main ce nouvel outil.

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


Pierre LARREY

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

Téléphone : 03.23.21.82.82 – Télécopie : 03.23.20.69.58 – Courriel : prefecture@aisne.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site Internet des Services de l'État dans l' Aisne : www.aisne.gouv.fr